

Information sur le dispositif Fonds Résistance

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€
POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Pour tout renseignement, contactez par mail: fonds.resistance@cc-selestat.fr ou Tél: 06.29.47.87.30

ALSACE BAS-RHIN

Communauté de Communes de Sélestat

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Les élus de la communauté de communes de Sélestat se mobilisent, aux côtés de la région Grand Est, de la Banque des Territoires et du conseil départemental du Bas-Rhin, pour venir en aide aux entreprises et associations en besoin de trésorerie lié à la crise du Covid-19.

Elle s'associe au déploiement du dispositif d'aide **Fonds Résistance**, dont le chef de file est la région Grand Est.

Cette aide se base sur un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'État et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort » pour les entreprises et associations n'ayant obtenu aucun prêt bancaire.

Le dispositif Fonds Résistance prend la forme d'avances remboursables, sans intérêt et sans garantie, pour lesquelles sont éligibles :

- les entreprises jusqu'à 10 salariés, pour un soutien de 5000 à 10 000 €,
- les associations de 1 à 20 salariés, pour un soutien de 5000 à 30 000 €.

Le fonds sera abondé par la communauté de communes de Sélestat, à hauteur d'une contribution de 2 €/habitant, auxquels s'ajoutent les mêmes montants pour chacun des partenaires (la région Grand Est, La Banque des Territoires et le conseil départemental du Bas-Rhin) soit une enveloppe de **292 920 € d'avances remboursables sur le territoire de la communauté de communes de Sélestat.**

Cette démarche volontaire s'adresse aux associations, artisans, commerçants, micro-entrepreneurs et TPE (Très Petite Entreprise) du territoire.

Pour plus d'informations sur les modalités du dispositif, vous pouvez contacter le service développement économique de la communauté de communes de Sélestat :

- par mail à julien.michaux@cc-selestat.fr
- par téléphone au 06 29 47 87 30